



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

montant des pensions

Question écrite n° 99100

Texte de la question

Mme Geneviève Colot attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la pension de retraite des personnes ayant travaillé un nombre d'années inférieur à celui de la pleine retraite. En effet à plusieurs reprises, il lui a été rapporté que des personnes ayant travaillé un vingtaine d'années et donc cotisé, ne perçoivent même pas le minimum vieillesse. Comme son nom l'indique, ce minimum est le seuil en dessous duquel il est impossible de vivre décemment. C'est pourquoi elle lui demande si rien ne pourrait être envisagé pour que tous touchent le minimum vieillesse, qu'ils aient travaillé ou non.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99100

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6954